

COMMUNE
DE
SOULTZ-LES-BAINS



Tel : 03-88-38-10-24
Fax : 03-88-38-06-87

BULLETIN
D'INFORMATIONS
COMMUNALES N° 286

MAI 2015

MARATHON DU VIGNOBLE DIMANCHE 21 JUIN 2015

C'est reparti ! Le prochain marathon du Vignoble d'Alsace se déroulera les 20 et 21 juin 2015. Il se compose d'un marathon, d'un semi-marathon, d'un relais, du 10 km et de nombreuses courses pour enfants.

Inscriptions et informations en ligne : www.marathon-alsace.com

Renseignement : Communauté des Communes de la Région de Molsheim 03.88.49.82.58

Merci aux nombreux bénévoles qui se sont portés volontaires pour organiser le passage dans Soultz les Bains ce 21 juin prochain.

Le passage des coureurs dans le village est prévu entre 10 heures et 16 heures.

Parcours :

- entrée par la RD275 de Dangolsheim
(stand de ravitaillement au niveau du cimetière le long de la route de Saverne)
- à partir du cimetière course sur le trottoir longeant la route de Saverne
(stationnement interdit Rue de Saverne)
- traversée de la route de Saverne au niveau de la rue du Presbytère
(circulation alternée régulée par les bénévoles)
- passage par la Place Charles de Gaulle
- sortie vers Wolxheim par la RD45
(la RD45 est interdite dans le Sens Soultz les bains –Wolxheim)



LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES

| Nom / Prénom | Adresse | Téléphone |
|-----------------------|----------------------------|----------------|
| BERST Eliane | 26, rue de Saverne | 06.84.93.31.40 |
| BURKHARDT Marie-Paule | 1, rue des Saules | 03.88.04.93.16 |
| DE SOUSA Virginie | 12, rue de la République | 09.50.43.67.00 |
| GENTES Annette | 4, Place Charles de Gaulle | 03.88.38.70.02 |
| HECKER Marlyse | 30, rue du Fort | 03.88.38.34.37 |
| MEYER Gabrielle | 9, rue St Amand | 06.71.61.11.59 |
| OTT Sylvie | 20, rue du Fort | 03.88.38.58.20 |
| VELTEN Géraldine | 22A, rue du Fort | 03.88.47.80.44 |

LE RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES

Le Relais d'Assistants Maternelles (RAM) de la Communauté de Communes de la Région Molsheim-Mutzig « le Petit Nid » peut aussi vous aider dans les recherches d'une assistante maternelle.

« Le Petit Nid » est un lieu d'information, d'écoute, d'échange et d'accompagnement à l'attention des parents, mais aussi des assistantes maternelles.



Le Relais d'Assistants Maternelles aide aussi les assistantes maternelles pour tout sujet administratif.

Coordonnées du relais d'Assistants Maternelles :

Adresse : 2, route Ecospace - 67120 MOLSHEIM

Téléphone : 03.88.49.55.95 – Courriel : ram@cc-molsheim-mutzig.fr

COLLECTE DE PAPIERS / PLASTIQUES :

La prochaine collecte des **vieux papiers** et des **plastiques** recyclables aura lieu :

**Le Vendredi 29 mai 2015
dès 4 heures du matin**



Les objets en **plastique** doivent être mis dans les sacs plastique translucides jaunes distribués par le Select'om. Le papier doit être stocké dans les poubelles bleues. En cas de besoin supplémentaire en sacs, la mairie en met à votre disposition.

Pensez à sortir le papier et les plastiques la veille au soir et à les déposer dans un **endroit bien visible**.

OUVERTURE DU CABINET DE KINESITHERAPIE

Stéphanie KELHETTER et Cyril ANDRES ont l'honneur de vous annoncer l'ouverture de leur cabinet de kinésithérapie sis 25A, rue de Molsheim

Le cabinet ouvrira ses portes et vous accueillera **à partir du 18 mai 2015.**

Le cabinet pratiquera toutes les rééducations fonctionnelles, des soins à domicile ainsi que des soins spécialisés en kinésithérapie du sport et rééducation périnéale.

Pour tous renseignements ou prise de rendez vous :

Stéphanie KELHETTER : 06.24.31.03.77

Cyril ANDRES : 06.74.62.93.68



VACCINATION



Suite à un retard administratif, les séances de vaccinations sont reportées au mois de septembre 2015.

Elles auront lieu comme d'habitude à la mairie de Soultz-les-Bains.

Les dates seront communiquées par convocations directes aux personnes inscrites sur la liste de vaccination.

Les personnes désirant être suivies par la Commune sont priées de venir s'inscrire en Mairie, accompagné de leur carnet de vaccination.

Les vaccins effectués sont les suivants : DTP (Diphtérie - Tétanos-Polio), TP (Tétanos-Polio), et T (Tétanos).

PARKING HAUTEPIERRE

Après plus de deux ans de travaux, la restructuration des parkings de l'hôpital de HautePierre vient de se terminer en avril 2015.

Le vendredi 24 avril, Vinci Park a mis en service un nouveau parc de stationnement de 660 places (sous forme de silo) pour les patients, les consultants et les visiteurs.

Ce parking payant permettra aux automobilistes de stationner leur véhicule dans un lieu couvert et sécurisé.

Conscient du coût que peut représenter le prix du parking lors d'une hospitalisation, les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg ont travaillé avec Vinci Park pour établir des tarifs avantageux dont peuvent bénéficier les patients dès le 2^{ème} jour.



VISITE DU SOUS-PREFET

Vendredi 17 avril, Mohamed SAADALLAH, Sous Préfet de l'Arrondissement de Molsheim était de passage à Soultz-les-Bains. Il a été accueilli par Monsieur Le Maire Guy SCHMITT, ses adjoints et des membres du Conseil Municipal. C'était l'occasion de lui présenter le village de Soultz-Les-Bains et les travaux réalisés, en cours ou en projet pour améliorer la vie des Soultzois.



Le représentant de l'Etat a ainsi visité le village le temps d'un après midi, en commençant par l'Ecole où il a pu constater l'agrandissement des locaux, l'équipement en TBI (Tableau Blanc numérique Interactif) et le futur emplacement d'un éventuel accueil périscolaire. L'ancien presbytère a été l'étape suivante avec ses aménagements extérieurs, ses logements sociaux, sa bibliothèque et son local du conseil de fabrique. L'Eglise a également été visitée pour le projet de restauration des fresques romanes. L'orgue Silbermann a suscité beaucoup d'intérêt auprès de Monsieur le Sous Préfet.



Monsieur SAADALLAH a aussi salué le bénévolat, l'engagement des élus locaux et des habitants de Soultz-les-Bains en visitant les ateliers municipaux et le hall de sports et loisirs.

Cette tournée a permis de longer la RD422 et d'observer son trafic et s'est poursuivie par la visite de nos entreprises, en particulier des thermes du Sulzbad et s'est terminée chez Lucien DORIATH par une visite des nouveaux ateliers de production de foie gras et une dégustation tout à fait au goût de notre hôte.

APRES-MIDI RECREATIVE DES SENIORS

Cette année encore, une après-midi récréative, organisée par la Commune de Soultz les Bains, placée sous le signe de la "Guinguette Parisienne" animée par 2 musiciens et 2 danseurs du groupe Claudius Bannwarth, a enchanté nos aînés le mardi 28 avril.

De Paris à Vienne, nos danseurs Soultzois ont relevés tous les défis.



Valses françaises, viennoises, marche, tango, tcha-tcha-tcha, disco, madison, ont régalié leurs jambes.

De belles démonstrations de danse ont agrémenté le spectacle.

EXPO-VENTE A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE



Le Weekend de Pentecôte
les 23 et 24 mai 2015 de 14h à 18h

La bibliothèque municipale organise comme tous les ans, à l'occasion de la fête de mères, une exposition vente présentant les travaux de plusieurs créateurs.

Vous trouverez à la Bibliothèque et dans la salle paroissiale

- **Mme SCHAFF** qui crée des foulards en soie teints et ourlés à la main
- **Mme MONTEILLET** qui pratique la peinture à l'aquarelle en s'inspirant de la technique de l'enluminure et la composition de mandalas
- **Mme MANGEL** qui utilise la pâte polymère dans l'univers des bijoux
- **M. JACQUET** qui habille objets du quotidien et cartonnages de broderie au petit point.
- **Mme POMPEY** qui définit son action de la sorte : « Créer des liens par les mots et par l'art »
- **Mme BOULET** pour propose le miel de ses abeilles

SOIREE PECHE DE L'ASSOCIATION AGREEE DE PECHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE SOULTZ-LES-BAINS

A l'occasion de la fête des mères, l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Sultz-les-Bains offre la possibilité de pêcher aux détenteurs de la carte de pêche « étang » le vendredi 29 mai 2015 à partir de 18 heures.



L'AAPPMA invite également l'ensemble des non-pêcheurs et la population de Sultz autour d'une tarte flambée à partir de 18 heures.

INFORMATIONS DE L'ASSOCIATION AGREEE DE PECHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE SOULTZ-LES-BAINS SUR LA REGLEMENTATION

- ♦ **Mossig** : Interdiction de pêcher dans les réserves du moulin
 - du pont à l'écluse, côté Sultz-Les-Bains
 - 50m en aval de l'écluse coté Dahlenheim
- ♦ **Etang** : ouverture, en dehors des dimanches de concours et de locations :
 - les dimanches après midi de 14h00 à 18h00 au mois de mai 2015
 - les vendredis de 17h00 à 22h00 à partir du 5 juin 2015
 - les dimanches de 8h00 à 12h00 du 2 août au 8 novembre 2015
 - nombre de cannes : 1 ou 2 cannes, selon l'indication du calendrier affiché au club house
 - pêche au moulin réservée à la pêche au vif, pêche au chènevis interdite
 - fermeture générale de l'étang le 8 novembre 2015 à 12h
 - sans limite quantitatives pour les espèces communes sauf :
 - carpes : tout poisson dont le poids est > à 3 kg est à remettre à l'eau.
En cas litige, la décision sera du ressort de la personne de permanence
 - les esturgeons sont également à remettre à l'eau



Renseignements complémentaires et inscriptions :

- M. Jean-Pierre HENG 03 88 38 33 97
- M. Jean-Louis VELTEN 03 88 38 54 24



DEFENSEUR DES DROITS

En cas de litige avec une administration, si vous ne souhaitez pas dans un premier temps saisir la justice, vous pouvez vous adresser au Défenseur des droits soit directement, soit par le biais d'un de ses délégués.

Le Défenseur des droits est une autorité constitutionnelle indépendante chargée de veiller à la protection des droits et des libertés et de promouvoir l'égalité.

Concrètement, il remplit quatre missions :

- il défend les droits et libertés individuels dans le cadre des relations avec les administrations ;
- il défend et promeut l'intérêt supérieur et les droits de l'enfant ;
- il lutte contre les discriminations prohibées par la loi et promeut l'égalité ;
- il veille au respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité.

Le Défenseur des droits (ou son délégué) peut gratuitement être saisi par :

- un particulier (quels que soient sa nationalité, son âge, son domicile),
- une association ou un groupement,
- une société.

Litiges concernés

Litige mettant en cause un service public

Le Défenseur des droits (ou son délégué) intervient, sur demande, dans un litige vous opposant à :

- une administration de l'État (préfecture, centre des impôts, ministère, etc.),
- un organisme gérant un service public (caisse primaire d'assurance maladie, caisse d'allocations familiales, etc.),
- une collectivité territoriale (mairie, syndicat intercommunal, conseil régional, etc.),
- un hôpital.

Il n'est pas compétent pour un litige d'ordre privé (famille, voisins, commerçants, etc.).

Nature du litige

Le problème peut porter sur :

- un mauvais fonctionnement du service public (lenteur, erreur dans la décision, absence de réponse, etc.),
- ou l'inexécution d'un jugement favorable à un administré.

Interdictions

Le Défenseur des droits ne peut pas :

- intervenir dans les rapports hiérarchiques entre l'administration et ses agents,
- interférer dans une procédure engagée devant un tribunal,
- remettre en cause un jugement,
- intervenir dans un litige avec une administration étrangère. Toutefois, il peut transmettre la réclamation à l'interlocuteur étranger compétent.

Avant de saisir le Défenseur des droits, vous devez avoir fait toutes les démarches nécessaires auprès de l'administration ou de l'organisme en cause (recours contre la décision contestée par exemple).

Les coordonnées et les lieux de permanence sont disponibles sur le site www.defenseurdesdroits.fr

FETE DES VOISINS – QUARTIER DES VERGERS

Comme chaque année, les riverains de la rue des Vergers organisent leur traditionnel repas de quartier dans la rue.

A cette occasion, la circulation sera interdite dans l'ensemble de la rue entre le carrefour rue de la Croix/rue des Vergers et le carrefour rue de Vignes/rue des Vergers du samedi 6 juin 2015 minuit au dimanche 7 juin minuit.

Le stationnement est interdit bilatéralement durant la même période.



POUR UN SOULTZ-LES-BAINS PLUS PROPRE



Rien n'est plus désagréable que d'avoir à slalomer entre les déjections de nos amis à quatre pattes, de rentrer chez soi et de découvrir les chaussures de nos enfants ou les roues de la poussette souillées par ces déjections.

Calvaire du piéton, les déjections canines encombrant trop souvent les rues et les espaces publics. N'oublions pas qu'elles peuvent provoquer glissades et chutes accidentelles.

La Commune de Sultz-les-Bains souhaite s'engager dans une campagne de sensibilisation contre les déjections canines. Vivre ensemble, partager l'espace public c'est d'abord une façon de démontrer combien nous sommes respectueux des autres.

En effet, si les rues de Sultz-les-Bains et cet espace public au sens large, sont en quelque sorte notre « propriété collective », il nous appartient en contrepartie de nous considérer comme responsable de

l'utilisation de cet espace.

Nos amis à quatre pattes sont les bienvenus ; ensemble, nous devons veiller à ce que la promenade soit un véritable plaisir pour tous les Soultzois.

Ramasser ce n'est pas se rabaisser, c'est citoyen

FELICITATIONS AUX MARIÉS

Samedi 2 mai 2015, le premier mariage de l'année 2015 a eu lieu.

Marion CARETTE et Thibaut SOKOLOWSKI se sont dit « oui » devant leur famille et amis.

Samedi 9 mai 2015, se sont Amélie MUNSCH et Sébastien BECHTLE qui se sont dit « oui » devant leur famille et amis.

Le Maire et le Conseil Municipal présentent leurs félicitations et leurs vœux de bonheur aux jeunes époux.



URBANISME

Avec l'arrivée des beaux jours, vous allez être nombreux à installer une piscine dans votre jardin. Celle-ci pourra être érigée sans autorisation dans les cas suivants :

- ↪ piscine non couverte dont la superficie du bassin n'excède pas 10 m²,
- ↪ piscine couverte dont la superficie du bassin n'excède pas 10 m² et dont la hauteur de l'abri est inférieure à 1,80 mètre,
- ↪ piscine hors-sol (gonflable ou en kit par exemple) installée provisoirement, c'est-à-dire 3 mois maximum dans l'année.

Dans tous les autres cas, l'installation d'une piscine est soumise à autorisation.



Déclaration préalable

Une déclaration préalable est obligatoire pour une piscine dont la surface du bassin est supérieure à 10 m² et n'excède pas 100m².

Permis de construire

Un permis de construire est obligatoire pour :

- ↪ une piscine dont le bassin excède 100 m² de surface
- ↪ une piscine dont l'abri est à au moins 1,80 mètre de hauteur, quelle que soit la surface du bassin.

Il est également rappelé que vous êtes tenu d'équiper votre piscine de dispositifs de sécurité visant à prévenir les risques de noyade.

Les piscines hors-sol et les piscines fermées ne sont pas concernées par ces règles de sécurité.

Le Maire,

Guy SCHMITT

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Permanence du Secrétariat

Lundi à vendredi : de 9 h 00 à 12 h 00

Mercredi : de 14 h 00 à 17 h 00

Permanence du Maire et des Adjointes

Mardi de 19 h 30 à 20 h 30

Vendredi sur rendez-vous

COLLECTE ET RECYCLAGE DES BOUCHONS PLASTIQUES, METALLIQUES ET LIEGE!

L'Association Bouchons Bonheur 67 récolte les bouchons de bouteille afin de les recycler. La vente de ces bouchons aux entreprises de recyclage permet de venir en aide aux personnes handicapées et de sensibiliser la population sur le recyclage.

Depuis 10 ans : plus de 3,5 millions de bouchons récoltés !

Grâce à vous, le recyclage de ces bouchons leur a permis de récolter des fonds et de venir en aide aux personnes handicapées ou déficientes.

Et sans oublier que le paysage est plus beau sans bouchons plastiques !

Prenez part au mouvement, recycler vos bouchons

L'association



Depuis 2001, l'association contribue à l'opération 1 bouchon 1 sourire en récoltant des bouchons plastiques et métalliques. Grâce au travail incroyable des 15 personnes de l'association sans oublier celui des 25 volontaires qui quadrillent le département, plus de 3,8 millions de bouchons ont été récoltés en 10 ans.

Aujourd'hui l'association est organisée et structurée avec une solide équipe de bénévoles qui assurent un ramassage ainsi qu'une permanence de 9h à 12h tous les premiers samedi du mois à Bischoffsheim.

Les objectifs

Sensibiliser la population du Grand Est au recyclage des bouchons

L'opération a un but pédagogique : démontrer que le recyclage du plastique est possible, et sensibiliser les enfants dans les écoles à la préservation des ressources naturelles et de l'environnement. Plus de 10 000 kits scolaires pédagogiques ont été distribués pour expliquer cette opération.

Aider les associations locales

Plus d'une centaine d'associations en France participent au projet. Elles viennent toutes en aide aux handicapés. Mais elles agissent localement, à l'échelle de la commune ou de la région, pour un projet connu et partagé par tous. La vente des bouchons est un revenu qui leur permet de financer les activités de soutien aux personnes handicapées.

Engager une solidarité entre personnes valides et invalides

La convention avec l'opération "1 bouchon 1 sourire" engage l'association à financer du matériel pour les handicapés du Bas-Rhin. Chacun participe ainsi aux matériels que nous offrons à ceux qui nous en font la demande.

S'inscrire dans le développement durable

En recyclant les bouchons, les ressources naturelles sont préservées notamment le pétrole. La matière issue des bouchons est utilisable pour fabriquer de nouveaux objets plastiques.

Participez à l'opération

La récolte des bouchons se fait **le premier samedi de chaque mois**. (Tél. : **03.88.50.84.46 / 06.33.93.32.79**)

Parc d'activités des acacias - BISCHOFFSHEIM DE 9 HEURES A MIDI

Où en déposant vos bouchons en Maire de SOULTZ-LES-BAINS

Les bouchons en plastique récoltés sont les capsules de lait, d'eau plate et gazeuse, huile, vinaigre (Coca, Orangina, Sirop, etc.), les bouchons sport (avec tétine), les bouchons plastiques à vis de lessive et produits d'entretien, les capsules métalliques (bière, jus de fruits, confitures etc.), les capsules en aluminium à vis et autres, les boîtes de conserve propres, sans papier et écrasées, les cartons, journaux, (benne sur place), les radios, IRM, scanner, échographies, (1er samedi du mois) et les bouchons en liège et bouchons en silicone.

Chaque catégorie doit être mise dans des sacs à part

ASSOCIATION de Sultz-les-Bains



Le printemps au club féminin

En ce début de saison, les petites mains du club féminin se consacrent à la réalisation de costumes pour la fête de l'école qui se tiendra le 6 juin prochain. C'est dans une ambiance mêlant savoir-faire et éclats de rire que corolles et jupons multicolores fleurissent afin que tout soit prêt à temps pour les enfants !



Activités Ecole des Pins : Basket à l'école

Après les vacances de Noël les élèves des cycles 2 et 3 ont pratiqué le basket au Hall des Sports de Soultz-les-Bains tous les vendredis après-midis jusqu'aux vacances de février. Leur entraîneur s'appelait Lionel. Ils vont vous raconter comment cela s'est déroulé.

Le vendredi 16 janvier, quand nous sommes arrivés dans la salle polyvalente, les élèves du CP-CE1 venaient de finir leur entraînement de basket. Nous nous sommes un peu échauffés, ensuite nous avons travaillé la dextérité c'est-à-dire que nous avons appris à mieux manier la balle ; par exemple la lancer très haut, faire un tour sur soi-même puis la rattraper.

Nous avons aussi appris à faire la passe directe (il faut lancer la balle et le partenaire la rattrape) ou à faire la passe à terre (il faut la lancer vers le sol, elle rebondit puis le partenaire la rattrape).



Lors d'autres séances, Lionel nous a montré comment shooter, comment faire des doubles pas et comment se déplacer tout en dribblant. Nous avons appris à nous passer la balle en mouvement et à passer entre les jambes de nos camarades en dribblant. Nous avons aussi fait des jeux comme « le loup glacé », « 1,2,3, soleil » ou « un béret spécial basket ».

Nous étions trois ou quatre par équipes, Lionel appelait un numéro ou deux puis nous devions aller chercher le ballon qui était au milieu du terrain et revenir en dribblant sans se faire toucher sinon le point était pour l'équipe adverse.

Lors de la dernière séance nous avons fait des matchs de basket. Il y avait deux équipes de cinq et deux équipes de six : les bleus, les jaunes, les rouges et les verts. Nous avons joué deux matchs en même temps, un match par demi-terrain, sur les paniers latéraux, ceux qui se trouvent sur les côtés du grand terrain de basket.

A la fin de cette dernière séance, nous avons offert des dessins à Lionel pour le remercier de nous avoir si bien appris à jouer au basket. Lionel nous a, à son tour, offert quelque chose... des petits sacs nous remercier mais nous étions tristes de le quitter. Cathy, l'entraîneur de Soultz-les-Bains à certaines séances pour aider Lionel.

Nous avons bien aimé les séances de basket car nous avons appris de nouvelles choses. Nous nous sommes bien amusés. C'était super bien



Signé : Les élèves du cycle 3



Activités Ecole des Pins : Le loup (Fiche d'identité)

Comment est-il ?

Le loup est noir, gris, brun ou blanc. Sur son dos il a des poils. C'est une fourrure. Il a quatre pattes avec des griffes pointues au bout. Elles servent à creuser la tanière pour la louve et les louveteaux. Le loup marche, court et saute aussi nager. Ses yeux sont jaunes et brillent dans la nuit. Son museau est pointu. Dans sa gueule il a des crocs qui déchirent la viande. Ses oreilles lui permettent de bien entendre les bruits de la forêt.



Que mange-t-il ?

Le loup est carnivore (il mange de la viande) : des oiseaux, des lapins, des cerfs, des élan, du poisson, des marmottes, des sangliers, des biches, des rennes, des chevreuils, des écureuils, même des feuilles et des fruits.

Où vit-il ?

Le loup vit dans la forêt et dans la montagne. La louve et les louveteaux dorment dans la tanière. Le loup monte la garde pour protéger les louveteaux.



Comment vit-il ?

Le loup vit en meute avec d'autres loups. Il hurle pour se faire entendre des autres loups. Il gronde comme un chien. Il fait pipi sur les arbres pour marquer son territoire.

INFORMATION

LA MICROCRECHE : AU PLUS PRES DE L'ENFANT

Comme son nom l'indique, une microcrèche est une structure qui accueille un nombre limité d'enfants.

Quelles sont ses spécificités et comment fonctionne-t-elle ?

Dix enfants maximum

La microcrèche est un organisme d'accueil collectif prenant en charge jusqu'à dix enfants de moins de six ans. L'encadrement est assuré par du personnel qualifié et expérimenté. L'espace d'accueil est aménagé et respecte les normes de sécurité en vigueur.

Son gestionnaire peut être une collectivité publique (commune, département, région etc.), relever du secteur associatif ou privé. Leur activité est autorisée par le conseil départemental, après avis des services de la protection maternelle infantile (Pmi).

Un encadrement plus resserré

Son fonctionnement est sensiblement le même qu'une structure traditionnelle. En revanche, les règles d'encadrement sont plus strictes. Elles imposent un adulte pour trois enfants ; le rapport étant de un pour cinq dans les autres établissements. Quel que soit leur âge, les enfants sont tous regroupés dans une section unique. Enfin, l'accueil est souvent plus souple et plus familial.

La Caf au cœur du dispositif

En matière de fonctionnement, la microcrèche peut choisir entre deux options. Mais dans tous les cas, c'est le gestionnaire qui fixe la tarification, plafonnée et proportionnelle aux revenus des foyers. Les familles peuvent financer directement l'établissement. Dans ce cas, les foyers bénéficient du complément de libre choix du mode de garde (Cmg) de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje). La tarification est alors plafonnée à 12 € de l'heure (11 € à compter septembre 2015).

L'administrateur peut aussi opter pour une contribution de la Caf via la prestation de service unique (Psu). Cette dernière en fixe le montant, proportionnellement aux revenus des familles et à la composition familiale. La Caf prend alors en charge un pourcentage des dépenses de fonctionnement de la microcrèche



NOUVELLES BREVES



SITE INTERNET

Consultez le site Internet de Sultz-les-Bains :
www.sultz-les-bains.fr

Ecrivez-nous : mairie@sultz-les-bains.fr

PERMIS DE CONSTRUIRE ET DECLARATIONS PREALABLES

(A : Accord – R : Refus – T : Accord Tacite)

LES BENNES DE COLLECTE

Pour les verres :
Chemin du moulin et à Biblenheim

COLLECTE DES PAPIERS ET DES PLASTIQUES

- Vendredi 29 mai 2015
- Vendredi 26 juin 2015
- Vendredi 24 juillet 2015
- Vendredi 28 août 2015
- Vendredi 25 septembre 2015
- Vendredi 23 octobre 2015
- Vendredi 27 novembre 2015
- Samedi 19 décembre 2015

dès 4 heures du matin. Des sacs pour la collecte sont disponibles en Mairie.

OBJETS ENCOMBRANTS

Pour une collecte à domicile et gratuite de vos objets réemployables, appelez **EMMAÛS** au 0800 600 215 (N° vert gratuit depuis un poste fixe), sinon veuillez contacter le **Select'om** au 03.88.47.92.20.

DONS DU SANG (18 h 30 à 20 h 30)

- Mercredi 22 juillet 2015
- Lundi 5 octobre 2015

| Demandeur | Objet | Décision |
|-----------------------------|--|-------------------------|
| M. Sébastien SERVUIN | Réalisation d'un mur de soutènement et clôture 5A, rue du Marker | A : 30/03/2015 |
| M. Roland GRETZER | Construction d'une maison individuelle Rue des Vignes/Rue St Sébastien | A : 09/04/2015 |
| M. Fabrice DROUOT | Modification de la toiture existante 5, rue des Jardins | Retrait : 15/04/2015 |
| M. Lucien BELLER | Ajout d'un volume en pignon contenant un monte-personne 46, rue de Molsheim | A : 07/05/2015 |
| Agence BAUMANN | Ravalement de façades des 3 bâtiments Rue des Coudriers | A : 07/05/2015 |

QUELQUES DATES A RETENIR :

- Vendredi 15 mai 2015 de 16h00 à 18h00
Inscriptions à l'école primaire
Ecole des Pins
- Lundi 18 mai 2015
Ouverture du cabinet de kinésithérapie
25A, rue de Molsheim
- Du samedi 23 au dimanche 24 mai 2015
Expo-vente
Bibliothèque
- Vendredi 29 mai 2015 dès 4h00
Collecte des papiers / plastiques
- Dimanche 21 juin 2015
Marathon du Vignoble 2015